

Document interne provisoire, en attente d'approbation

---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON  
DU MARDI 3 DECEMBRE 2019 PRESIDEE PAR M. ANDREIA UFFER, PRESIDENT.**

**Lieu :** Maison de commune de Buchillon

**ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 29 octobre 2019
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N°5/2019 relatif au budget pour l'année 2020
  - Rapport de la Commission des finances
7. Divers et propositions individuelles

**1. Appel**

L'appel relève : 16 présents, 17 avec le Président

Excusé(e)s : M. Gian Dorta, M. Antoine Du Pasquier, M. Geoffroy Ganshof, M. François Gabella, M. Pascal Mercier, Mme Michèle Morand, Mme Tima Mujezinovic, M. Dominique Pioletti et M. Julien Vuillet

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Acceptation de l'ordre du jour à l'unanimité.

**3. Acceptation du procès-verbal du 29 octobre 2019**

**M. Jean Gnägi :** Demande correction de son intervention de bas de page 3 ; « ... d'environ 20 points. » en lieu et place de « ...1 point ».

*Pas d'autres interventions.*

Acceptation de la correction apportée par M. Gnägi à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal corrigé à l'unanimité.

**4. Communications du Président**

**M. Andreia Uffer :** Une attention nominative est à récupérer à la sortie. Je remercie la Municipalité pour ce geste de fin d'année.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Robert Arn :** Je vous prie d'excuser le Municipal M. de Preux absent à cause d'un match de hockey d'importance européenne.

Je vous rappelle que le vendredi 6 décembre à 18h30 aura lieu une petite manifestation autour du sapin de Noël à la Place du Village, je vous invite à y participer.

Nous avons lancé un appel d'offre concernant l'installation de bornes de recharge électrique pour le parking. Nous avons un problème avec les bancs de la place du Nord, la place bétonnée devant la salle de gym. Ils pourrissent. Nous avons demandé un devis pour les remplacer et le montant est de CHF 87'000.- ! Nous étudions d'autres solutions : ne pas tous les remplacer, enlever certaines plateformes de bois un peu inutiles et les remplacer par du gazon ainsi que de planter quelques arbres. Ce projet vous sera soumis dans un prochain préavis.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** A la croisée de la « Delèze » et la « Route de Chanivaz », un problème de refoulement des eaux usées a été constaté. Les conduites seront réparées, nous attendons les offres pour ces travaux futurs.

## 6. Préavis N°5/2019 relatif au budget pour l'année 2020

*Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Antoine de Rham*

**M. Andreia Uffer :** Je passe la parole à M. Jean-Pierre Mitard, Municipal en charge des finances.

*En complément au rapport de la Commission, le Municipal M. Mitard explique l'évolution positive de la trésorerie communale sur les dernières années.*

**M. Antoine de Rham :** J'aimerais apporter un bémol. Il y a beaucoup de liquidités qui arrivent chaque année, mais d'un autre côté on a bloqué des hypothèques qu'on ne rembourserait pas avant leur terme. La trésorerie qui est faite aujourd'hui est une réserve que l'on fait pour le remboursement futur des hypothèques voire l'entretien général des bâtiments. Il ne faut pas croire qu'on nage dans les liquidités. La situation de trésorerie est certainement bonne dans la commune mais il serait faux de penser que nous sommes des « picsous » qui nagent dans leur piscine de pièces d'or.

**M. Jean-Pierre Mitard :** En complément à l'intervention de M. de Rham, je soulève une petite inexactitude ; en fait pour partie nous amortissons la dette. Mais pour une partie importante nous gardons du cash pour potentiellement pouvoir l'amortir également au terme des hypothèques.

**M. Andreia Uffer :** Nous allons discuter du Préavis sur le budget, je vous prie de garder les questions qui concernent les comptes 2019 pour le point 7 de l'ordre du jour.

*Le Président ouvre le débat sur le Préavis.*

**M. Jean Gnägi :** J'ai apprécié la décomposition présentée par M. Mitard. Dans le budget, concernant le compte impôts revenus et fortunes des personnes physiques, on a des chiffres différents entre les comptes 2018, le budget 2019 et le budget 2020. Sur quoi ce chiffre est-il basé ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Au poste 210.400 du budget 2020 on a le chiffre de CHF 5'700'000.- alors qu'au budget 2019 on a CHF 3'700'000.-. Je tiens à souligner qu'aux comptes 2018 on avait CHF 5'700'000.- C'est dans le cadre de l'établissement du budget 2019, qu'on avait eu une approche conservatrice de l'évaluation des rentrées d'impôts.

A ce jour on peut dire que les impôts de revenus des personnes physiques se stabilisent à un montant de ce type-là. L'erreur éventuelle date du budget 2019 et non de celui de 2020. Au regard de l'évaluation de la situation et du mouvement des habitants, et en particulier de ceux qui payent le plus d'impôts, on voit qu'on s'établit dans la durée.

En d'autres termes, on ne dépend donc pas d'un seul contribuable.

**M. Jean Gnägi :** C'est la réponse à ma deuxième question.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je n'avais pas compris la première.

**M. Jean Gnägi :** Je repose ma première question. Je n'ai pas vu le chiffre du montant des comptes 2018 de CHF 5'700'000.- reporté sur le tableau montré tout à l'heure. D'où ma question : à quoi correspond ce chiffre puisqu'on voit qu'il y a plusieurs manières de poser celui-ci ? Car il y a celui qui se réfère vraiment au résultat de l'année ou celui qui concerne les rentrées de l'année, qui peuvent concerner l'année d'avant.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je ne partage pas ce point de vue. Le tableau présenté est un flux de trésorerie et le Préavis c'est un calcul comptable. Si je reprends le flux de trésorerie pour le compte 2018 concernant les rentrées d'impôts certes, nous sommes à CHF 4'200'000.-, en revanche concernant le flux de trésorerie 2019 nous sommes à CHF 6'400'000.- et dans ce montant il y a CHF 3'600'000.- qui concernent l'année 2018. Donc cela touche la question des CHF 5'700'000.-. Ne pas confondre trésorerie et comptabilité.

**M. Jean Gnägi :** Ma question était : à quoi correspond le chiffre de CHF 5'700'000.- ? Ce ne sont pas les rentrées effectives encaissées durant l'année, qui peuvent correspondre à plusieurs années ? Est-ce exact ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Deux problématiques différentes : il y a les rentrées effectives et il y a les chiffres fournis par l'administration cantonale des impôts quand celle-ci nous fournit la part qu'elle touche d'impôt sur le revenu. Si elle la touche le 15 décembre ça ne signifie pas que c'est le 15 décembre sur notre compte, cela peut arriver le 15 janvier. A ce moment, cela va être typiquement ce dont on parlait ici un flux de trésorerie concernant l'année 2018, mais dont on n'a touché le cash qu'en 2019. C'est important de le comprendre.

**M. Jean Gnägi :** A quoi correspond donc exactement les CHF 5'700'000.-, aux revenus des comptes 2018 ? Est-ce tout ce qui est entré cette année-là, peu importe l'année de facturation, est-ce juste ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Pas tout à fait parce qu'il est juste de dire qu'il s'agit peut-être d'éléments de rattrapage pour les années passées. En revanche, je me répète on peut avoir un décompte en décembre dont on n'a pas touché le cash.

**M. Antoine de Rham :** Sauf erreur, le Canton nous donne le décompte périodiquement durant l'année. C'est le montant qui est décompté pendant l'année par le Canton. Il peut y avoir des rattrapages des années précédentes mais elles sont comptabilisées quand on les reçoit vraiment.

**M. Jean Gnägi :** Donc ce sont les recettes réelles de l'année.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Nous avons touché en 2019 CHF 3'600'000.- d'impôts qui concernaient 2018.

**M. Antoine de Rham :** Il peut y avoir des facturations faites en décembre et touchées en février.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Par exemple une taxation définitive qui a lieu fin novembre on va tenir compte en novembre d'un point de vue comptable. En revanche si je décide de payer fin février ou mars, il y aura là un flux de cash à ce moment sur le compte de la commune. C'est de cela dont on parle sur les taxations définitives.

**M. Jean Gnägi :** Donc ce sont les annonces de recettes que le Canton a encaissées pour la commune.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Qu'il a ou qu'il va encaisser, ce n'est pas pareil.

**M. Antoine de Rham :** Qui a été facturé.

**M. Jean Gnägi :** Quand le Canton annonce qu'il va payer quelque chose, il le paye peu de temps après.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Mais peu de temps, ça peut être sur l'année suivante. Il y a beaucoup de taxations définitives qui se font en fin d'année et aussi de contribuables qui paient en retard.

**M. Antoine de Rham :** Exemple, on paye 100 durant l'année, avec une taxation définitive ultérieure de 80,

on vous rembourse donc 20. A ce moment ce sera alors en négatif. Les 100 auront été facturés l'année précédente, donc il peut y avoir des décalages dans les deux sens.

**M. Jean Gnägi :** C'est le total des décomptes pendant l'année. Selon moi c'est tout ce que le Canton a reçu, des fois il le reçoit en avance et des fois en retard.

**M. Antoine de Rham :** Pendant plusieurs années il n'y avait pas de décompte, l'Etat encaissait et envoyait. Le décompte arrivait quelques mois plus tard. Aujourd'hui, on a des décomptes beaucoup plus précis.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Pour information, afin de vous rassurer concernant ce flux de trésorerie concernant la partie impôt: le boursier tient à jour un tableau où mois après mois il voit ce que le canton perçoit, ce qui nous aide à faire le budget. En finalité il s'agit de savoir si ces CHF 5'700'000.- sont réalistes ou si l'on scrute des nuages. Eh bien, ils sont réalistes, on est confiant sur ce chiffre.

**M. Louis de Montpellier :** Une question sur le Préavis, en page 3, rubrique services financiers. Vous avez 3 effets, est-ce que vous avez la part relative de chacun de ces effets ? Est-ce plus la valeur du point d'impôt, la baisse de notre taux d'imposition ou la hausse du plafond de la participation des communes aux charges péréquatives, qui influent sur ce chiffre ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** C'est le plafond sans hésitation.

**M. Louis de Montpellier :** Est-ce que pour les budgets futurs voyez-vous une forte évolution dans ce domaine-là ? Ou est-ce qu'il s'agit d'une variation ponctuelle ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Si on regarde uniquement cet effet là ; le passage de 48 à 45 points, qui est l'effet majeur, fixé jusqu'en 2021 ne présentera pas d'évolution possible sur les deux prochaines années. L'alimentation du fond de péréquation est aussi corrélée avec le niveau des revenus de nos impôts. En d'autres termes, si le revenu de nos impôts en 2021 était analogue à 2020, il ne devrait pas y avoir d'évolution significative. Si en revanche, nous avons une hausse significative ou à l'inverse une baisse significative, ce montant-là varierait d'autant, sachant que 95% de notre revenu passe en péréquation.

**M. Beat Schmied :** Est-ce que la commune paye des intérêts négatifs sur cette trésorerie ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Non, le cash que nous possédons n'est pas en intérêt négatif. Cela est probablement lié au fait que l'emprunt important concernant Etoy-Sud a été fait auprès de la même institution bancaire.

**M. Beat Schmied :** Sur les fonds de renouvellement d'Etoy-Sud et Luna, les rubriques 3515.380 et 3516.380 « fonds de renouvellement », quelle est la part des amortissements ? Sûr les CHF 583'000.- que vous comptabilisez, qu'elle est la part d'amortissement, de remboursement du prêt ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Aux rubriques 3515.380 et 3516.380 « fonds de renouvellement », pour Etoy-Sud : CHF 298'000.- et pour Luna : CHF 284'000.-, on alimente un fond, on met du cash de côté. La partie « intérêt des emprunts » n'est pas bien formulée. On y trouve les intérêts ainsi que l'amortissement financier. La remarque de notre Président de la commission des finances était juste ; on amortit quand même un peu.

**M. Daniel Calabrese :** J'ai deux remarques et deux questions. Première remarque concernant le flux de trésorerie, tout d'abord je salue la commission des finances de nous avoir proposé cela. Sur le flux qui nous a été présenté, dans la partie des encaissements, vous répétez les groupes de compte, ce qui facilite la compréhension, par contre ce n'est pas visible pour la partie des dépenses. Cela pourrait aider la lecture de la faire également.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Tout à fait, c'est une bonne remarque.

**M. Daniel Calabrese :** Deuxième remarque : si on précise que ce sont des amortissements monétaires, un flux de trésorerie ne consistant qu'en des amortissements monétaires, et que les non-monétaires ne font pas partie du flux, la compréhension sera plus facile. Je trouve intéressant de nous avoir documenté sur les flux de

trésorerie.

J'ai deux questions :

Il y a un compte qui varie fortement, le groupe 730.365 « contribution à divers organismes », il y a une diminution d'environ CHF 60'000.- et je ne suis pas sûr de l'avoir lu dans le préavis. De quoi s'agit-il ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Il s'agit de la bascule du point d'impôt dont nous avons parlé dans le cadre du préavis d'imposition : la contribution à l'AVASAD, reprise par le Canton. Ce compte restera durablement à presque rien.

**M. Daniel Calabrese :** Dernière question concernant la subvention cantonale, c'était la première fois qu'on avait ce montant de CHF 15'000.- pour l'urbanisme. De quoi s'agit-il ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** En l'occurrence, il s'agit de l'étape 1 et un petit bout de l'étape 2, relative au financement partiel de l'étude relative au PGA. Nous avons touché en 2019, une partie d'éléments que nous avons déjà investis et un peu de ce fameux montant de CHF 55'000.- évoqué en amont.

**M. Daniel Calabrese :** La commission des finances avait parlé de CHF 19'000.-.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Les CHF 19'000.- sont en lien avec les CHF 55'000.-

Les CHF 15'000.- sont à hauteur d'environ CHF 6'000.- pour un premier investissement et, sous réserve, la deuxième partie vient après. Je crois que c'est CHF 6'000.- et CHF 9'000.-.

**M. Jean Gnägi :** La population de la commune a augmenté de manière significative. Qu'elle sera l'influence de cette hausse ? J'imagine que cela devrait conduire à une baisse de la valeur du point d'impôt. Une hausse de la population est un des critères de la péréquation. J'imagine que la commune sera légèrement avantagée avec une hausse de la population. Est-ce que le Municipal des finances partage cette analyse ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Oui et non. L'évolution n'est pas significative, nous parlons ici de CHF 350.- par habitant lorsque la commune fait moins de mille habitants, donc pour 30 habitants de plus cela fait environ CHF 10'000.-.

L'hypothèse que suggère M. Gnägi est que dans le cadre de l'ensemble des nouveaux habitants, il y ait des habitants avec une faible capacité contributive aux impôts.

Si les nouveaux habitants ont une faible capacité contributive en termes d'impôt alors cela aura tendance à légèrement faire baisser le point d'impôt. Mais seulement si.

**M. Beat Schmied :** Pour la rubrique « mobilité douce », CHF 30'000.- est toujours le même montant que l'année précédente alors qu'on compte plus d'habitants. Est-ce juste ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** Quand on établit le budget en compare avec l'année en cours et pour celle en cours, à fin septembre, nous avons CHF 16'000.- de décaissement à ce compte ; pas tous les habitants profitent de la mobilité douce.

**M. Beat Schmied :** Aux transports : que signifie « bassin numéro 4 » ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** La contribution de la commune aux subventions des transports publics qui la concerne, dont la fréquence a augmenté.

**M. Robert Arn :** Ce bassin est une surface de transport pour ce calcul.

**M. Jean Gnägi :** Entres autres, la ligne de bus 722 qui passe par Buchillon et qui monte à Lavigny. Sur cette ligne la fréquence a été augmentée.

**M. Jean-Pierre Mitard :** C'est précisément la ligne 722 ; à cause de la densification.

*Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion.*

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°5/2019 relatif au budget pour l'année 2020
- oui le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité par 16 oui :

1. d'adopter le budget pour l'année 2020 tel que joint en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

**M. Jean-Pierre Mitard** : Je remercie la commission des finances pour sa précieuse collaboration.

**M. Andreia Uffer** : Je remercie le Président de la commission des finances, M. de Rham qui remet le flambeau à M. Dorta dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 7. Divers et propositions individuelles

**M. Jean Gnägi** : La presse a largement reporté le fait que dans plusieurs communes du Canton, le chlorothalonil, un fongicide utilisé dans l'agriculture et son produit de dégradation l'acide sulfonique, sont présents en quantités parfois très nettement plus élevées que le taux limite. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur ce sujet ?

**M. Pierre-Frédéric Guex** : Les sources d'eau sont à Chanivaz, toutefois c'est Etoy qui gère la distribution d'eau pour notre commune. Les ponctions semestrielles faites dans les sources ont montré des traces de ces substances, mais en faibles quantités : 0,002 gr par litre, bien en-dessous du taux limite de 0,1 gr par litre. L'eau du robinet est donc potable et selon M. Vicquerat, Municipal des eaux d'Etoy, sa consommation est bien plus écologique que celle des eaux en bouteille.

**M. Antoine de Rham** : J'ai appris que la commune de Crans-près-Céligny mène, avec d'autres communes de l'ADCV une action ou un recours contre la péréquation. Est-ce que Buchillon participe à cette croisade ?

**M. Robert Arn** : Nous sommes intéressés à ce que fait la commune de Crans-près-Céligny. La plupart des communes de Terres Saintes et d'autres communes de la Côte sont très préoccupées par la question de la facture sociale qui plombe leurs finances, comme les nôtres d'ailleurs et qui fait qu'elles n'ont plus de capacité d'autofinancement. Crans-près-Céligny et Rolle ont réagi assez fortement, en déclarant qu'elles n'allaient pas payer cette facture sociale ou que jusqu'à concurrence d'avoir leurs comptes à zéro. Ce ne me semble pas une bonne solution car ils vont perdre, ils seront mis en poursuites et devront payer avec des intérêts. C'est peut-être une déclaration politique qu'ils ont fait-là. Ceci dit nous nous sentons proches et Buchillon va participer à ce groupe de réflexion, qui est mis sur pied. Peut-être y a-t-il d'autres solutions, par exemple de percevoir l'impôt nous-même, d'être assis nous-même sur les fonds avant de les redistribuer à l'Etat. Une solution légale serait de contester la constitutionnalité de la facture sociale. Il y a toujours deux volets dans la partie péréquative ; un volet horizontal dans lequel la commune contribue pour redistribution aux communes plus nécessiteuses, dans notre cas environ CHF 1'500'000.- et l'autre volet qui est la facture sociale, un morceau sur lequel nous n'avons aucune prise, c'est le canton qui décide combien il va facturer aux communes et ça augmente d'année en année et certains disent que ce n'est pas constitutionnel. C'est quelque chose qui a déjà été expérimentée en particulier par Buchillon il y a quelques années dans le cadre de l'ADCV. L'ADCV avait déposé un recours et perdu d'abord au cantonal et ensuite au fédéral. La piste paraît mince car il y a une jurisprudence, mais il y a dans le nouveau système péréquatif un petit détail que l'on va creuser. Si on trouve une voie de ce côté il faut procéder avec si possible un grand nombre de communes. Une dizaine de communes dont la nôtre sont ponctionnées à hauteur de 95% à 105% de ce qu'ils reçoivent. Ces communes souffrent financièrement, mais représentent une minorité par rapport au reste du canton dont les grandes villes, qui ponctionnent les communes comme la nôtre pour alimenter leurs finances. Il ne faut pas compter sur l'UCV dominée pour l'essentiel par les villes mais plutôt sur l'ADCV qui représente toutefois une minorité de communes. Avec ce nouveau système qui présente une faiblesse, je suis d'avis que c'est la voie juridique qu'il faudrait emprunter.

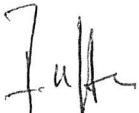
*Plus d'interventions*

**M. Andreia Uffer** : Concernant vendredi, au centre du village, une soupe sera servie ainsi que des boissons, pour le reste c'est du style repas canadien. Je vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année. La prochaine séance sera le 17 mars 2020.

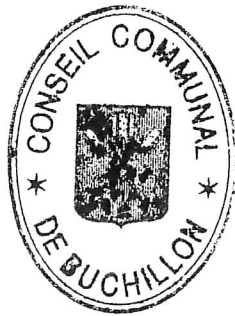
**M. Robert Arn** : Merci pour le débat sur le budget et de votre confiance pour notre travail. La collation qui suit provient de l'Institut de Lavigny.

*La séance se termine à 21h10.*

Le Président



**M. Andreia Uffer**



La Secrétaire



**Mme Sandra Breitling**